

ÉPICERIE SOCIALE

La commune s'engage auprès des personnes en difficultés. Vous trouverez sur cette page tous les renseignements sur le fonctionnement de l'épicerie sociale

L'épicerie sociale est ouverte depuis 2011 sur la commune. Elle est ouverte tous les vendredis des semaines paires.

Qui peut en bénéficier?



Qui peut en bénéficier ?

Les personnes résidant sur Saint-Mars-du-Désert depuis plus de 12 mois en difficulté économique, fragilisées et exclues. Chaque usager peut remplir un dossier et le transmettre au CCAS.

Pour toute information, merci de contacter le CCAS pendant les horaires d'ouverture de la Mairie.

Constitution du dossier



Liste des pièces à fournir pour constituer un dossier auprès du CCAS :

- Livret de famille
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile

1/ Ressources :

- Bulletins de salaires (3 derniers mois)
- Relevé du pôle emploi pour les allocations chômage (3 derniers mois)
- Pension et rente d'invalidité (3 derniers mois)
- Relevé de la CAF pour le RSA et allocations diverses (3 derniers mois)
- Justificatif de pension alimentaire reçue
- Autres ressources...

2/ Charges :

- Quittance de loyer
- Factures d'énergies (électricité, gaz, fioul)
- Factures de téléphones fixes et mobiles
- Factures de connexion Internet
- Echéancier d'assurance
- Echéancier des prêt en cours
- Avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière)
- Factures de cantines, de garderie et de transports scolaires des enfants
- Justificatif de transports pour se rendre à son travail
- Autres charges...

A voir aussi



Numéros d'urgence et d'assistance



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 >12h00 / 13h30 >17h30

Vendredi

9h00 >12h00 / 13h30 >17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 >12h00